



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

NOTE D'INFORMATION

**NAVC/GRH/2017- 048
Diffusion générale**

Bordeaux, le 5 juillet 2017

Groupement des ressources humaines
Service développement des ressources humaines
GRH/DRH/GE/PC/2017 - 76244
Affaire suivie par madame Marie-Anne BONNEMAISON
Tel : 05 56 14 12 28

Objet : Dispositions relatives à l'examen professionnel de commandant de sapeurs-pompiers professionnels, au titre de l'année 2018.

Par arrêté du 14 juin 2017, Le ministère de l'intérieur organise un examen professionnel de commandant de sapeurs-pompiers professionnels, au titre de l'année 2018.

Les inscriptions seront ouvertes à compter du 18 juillet 2017 aux agents remplissant les conditions via le site du ministère de l'intérieur. Les agents intéressés doivent constituer intégralement leur dossier d'inscription et le transmettre dans les délais impartis au ministère de l'intérieur. Ils doivent, en amont, solliciter auprès du SDIS-GRH l'établissement de l'imprimé « Etat des services » signé par l'autorité territoriale afin de joindre cette pièce à leur dossier. Cet imprimé sera transmis vierge au GRH au plus tard le 7 août 2017.

Le décompte du temps se fera conformément à la note de service n° 2008-001 du 9 janvier 2008.

Chaque candidat transmettra obligatoirement au GRH-DRH, en même temps que l'imprimé « Etat des services », la demande de participation même si l'agent prend sur du temps personnel. A l'issue des épreuves, une attestation de présence devra être demandée et adressée à ce même service.

Enfin conformément à la note NP/GFCP/N°2014-003 du 27 février 2014 les frais de transport sont gérés directement par le GFCP.

Le Directeur Départemental,

Colonel Dominique MATHIEU

Contrôleur Général
Jean-Paul DECELLIERES

Destinataires :
- Tous chefs de pôles
- Tous chefs de groupements
- Chefs de CIS